



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités
du Centre-Val de Loire

Bien accueillir les nouveaux salariés, un enjeu de sécurité ***Les accidents du travail, ce n'est pas une fatalité !***

A l'occasion de la [journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail](#) du 28 avril 2024, l'Etat, les organismes de prévention des risques professionnels et les partenaires sociaux du Centre-Val de Loire se mobilisent pour améliorer l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants en entreprise : jeunes, intérimaires, personnel en CDD, CDI. Cette période d'intégration est une phase clé pour la prévention des risques à l'origine des accidents du travail.

Présentation de l'offre de service de organismes de prévention des risques professionnelles, partenaires du Plan santé au travail 2021-2025, en matière d'intégration en sécurité des nouveaux embauchés

La DREETS :

Découvrez dans la [prise de parole en vidéo de Didier Aubineau](#), directeur régional par intérim de la DREETS à l'occasion de la journée mondiale du 28 avril.

La CARSAT :

Accompagner le nouvel embauché dans sa prise de poste : les conseils et outils de la Carsat

Les premières semaines de prise de poste exposent tout particulièrement le nouvel embauché (*salarié, apprenti, intérimaire, stagiaire ...*) aux accidents du travail.

Pour prévenir ces risques, la Carsat – opérateur régional de l'assurance maladie risques professionnels- préconise la [démarche TutoPrév](#) qui repose sur :

- La désignation d'une personne de l'entreprise en qualité de tuteur ou d'accueillant pour intégrer le nouveau collaborateur
- L'utilisation de l'outil TutoPrev'Accueil. Des planches de situations de travail à risque spécifique au secteur d'activité permettent de tester la capacité du nouvel embauché à identifier les risques d'accidents et à proposer des solutions de prévention.

La Carsat c'est la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail. Elle a notamment pour mission d'inciter et aider les entreprises à prévenir les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Retrouvez toute l'offre de service de la Carsat à destination des employeurs sur carsat-cvl.fr

L'OPPBTP :

L'OPPBTP (organisme de branche conseil en prévention) est le partenaire essentiel des entreprises de la construction sur les sujets de la prévention des risques professionnels.

L'organisme propose des solutions digitales et présentielle pour accompagner les entreprises du secteur depuis une offre de formations, d'informations et de conseils.

www.preventionbtp.fr permet à ses utilisateurs de structurer et piloter des démarches de prévention adaptées, évolutives et spécifiquement documentées. En effet, des outils et ressources, fruits de l'expertise des collaborateurs OPPBTP et des remontées du terrain permettent aux entreprises de mieux appréhender l'accueil des nouveaux embauchés ainsi que tout autres préoccupations de prévention.

En s'appuyant sur les services OPPBTP, les entrepreneurs du BTP peuvent :

- Augmenter le niveau de sécurité de leurs chantiers et
- Protéger plus efficacement leurs salariés.
- Renforcer ainsi l'image d'une entreprise responsable et économiquement plus performante.

L'équipe Centre-Val de Loire de l'OPPBTP reste à l'écoute des besoins de ses entreprises, n'hésitez pas à nous contacter !

Découvrir et utiliser la démarche d'accueil BTP : [Accueillir les nouveaux arrivants dans l'entreprise de BTP : un moment stratégique - Prévention BTP \(preventionbtp.fr\)](#)

LA MSA :

Les équipes Santé Sécurité au Travail de la MSA ont mis en place des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des nouveaux arrivants en agriculture : exploitants,

employeurs de main-d'œuvre et leurs salariés. Ces dispositifs se déclinent au travers :

- ✓ D'aide à la rédaction des fiches d'entreprise, de prévention des risques professionnels et du DUERP,
- ✓ D'une visite d'entreprise en vue d'intégrer, dès l'installation, une dimension et un esprit sécuritaire avec une identification des postes de travail, une mise en conformité et une information en termes de responsabilité, d'un diagnostic de nouvelles installations,
- ✓ D'un suivi et bilan médical qui permet d'évaluer les capacités aux différents postes de travail,
- ✓ De la mise en œuvre d'actions correspondant aux besoins en matière de santé sécurité avec des préconisations à vocation individuelle ou collective,
- ✓ D'aides financières pour les entreprises qui s'engagent dans une démarche de prévention avec l'acquisition d'équipements ayant vocation à améliorer les conditions de travail ou intégrant un objectif de prévention primaire.

Par ailleurs, la MSA met à disposition des employeurs, des exploitants et des salariés des outils et des supports de prévention des risques professionnels. Les documents sont consultables sur les sites internet : <https://bcl.msa.fr/lfp/sst> et <https://ssa.msa.fr/>

L'Agefiph :

L'Agefiph promeut l'anticipation de la démarche d'intégration pour les salariés reconnus travailleurs handicapés. L'organisation d'une rencontre préalable à la prise de poste afin de parler des besoins du salarié est recommandée ou la mobilisation de la visite préalable à l'embauche permettant d'identifier les besoins d'adaptations en amont de la prise de poste.

En fonction des situations, l'Agefiph pourra proposer des outils, des aides financières et des services afin d'accompagner à la prise en charge des éventuels besoins.

« *Le dialogue est le facteur clé d'une intégration réussie même si dans 8 situations sur 10 aucun aménagement de poste n'est nécessaire à la prise de poste* » rappelle Arnaud LEVEQUE délégué régional de l'Agefiph Centre-Val de Loire.

Les services de prévention et de santé au travail inter-entreprises (SPSTI) :

Les SPSTI de la Région Centre-Val de Loire sont engagés au quotidien, sur l'ensemble du territoire, pour mettre en œuvre l'offre de service :

- Suivi individuel de l'état de santé
- Prévention primaire
- Prévention de la désinsertion professionnelle

Les SPSTI accompagnent et conseillent les salariés pour sécuriser le parcours professionnel, à l'embauche, et tout au long de leur carrière.

Outre les visites médicales ou d'information et de prévention, nous réalisons des actions spécifiques à destination des populations ciblées telles que les apprentis (intervention auprès des organismes de formation ou de branches).

Les SPSTI accompagnent également les entreprises dans l'évaluation de leurs expositions professionnelles en se basant sur le diagnostic santé-travail réalisé par les équipes pluridisciplinaires et les sensibilisent sur l'importance de l'accueil des nouveaux embauchés.

Pour en savoir plus, consultez nos sites internet :

CIHL : www.cihl45.com

APST 37 : www.apst37.fr

APST 41 : www.apst41.fr

APST 18 : www.apst18.fr

AISMT 36 : www.aismt36.fr

San.t.btp : www.santbtp.fr

Sistel : <https://www.sistel.asso.fr/>

L'ARACT :

L'Aract Centre-Val de Loire, établissement public porté par les partenaires sociaux de la région, a pour mission de concilier efficacité de l'entreprise et construction de parcours professionnel durable pour les salariés. L'intégration d'un nouvel embauché est l'affaire de toutes et tous. Elle se fait à 3 niveaux : sur le poste de travail, au sein du collectif et au sein de l'entreprise. Il est indispensable qu'elle soit intégrée dans le projet de l'entreprise, dans la performance, encapsulée dans les process RH.

Inspirez-vous : Construit avec des entreprises vierzonnaises, l'Aract met à votre disposition un guide pour mieux intégrer un nouvel arrivant avec la prise en compte du rôle de chacun. Ce guide est composé d'un livret « employeur » et d'un livret « salarié ».

Innovez : Avez-vous pensé à la modalité Afest (action de formation en situation de travail). La transmission des savoir-faire est essentielle. Elle comprend également le

partage des gestes qui protègent. Utilisez les vertus apprenantes du travail pour former et partager les savoir-faire de prudence intégrés dans les savoir-faire professionnels. Consultez la brochure ["10 questions sur les actons de formation en situation de travail"](#)